

SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016**RAPPORT N° EDU 16****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES****■ SERVICE COLLÈGES****9371****4 - Mission Education****46 - Collèges et vie scolaire**

Le Plan collèges nouvelles générations a été adopté lors de la session de juin 2012. Il traduit l'ambition du conseil départemental de garantir à chaque Meurthe-et-Mosellan, où qu'il vive, quelques que soit les ressources de sa famille, qu'il soit une fille ou un garçon, en situation de handicap ou non, les mêmes possibilités de choix pour ses études.

Ce plan représente un investissement de 300 M€, le plus important poste d'investissement du mandat, qui doit permettre de favoriser dans chaque collège :

- une plus grande mixité sociale, territoriale scolaire,
- des conditions d'études et de travail adaptées aux enjeux pédagogiques et aux technologies actuelles,
- l'ambition d'une accessibilité pour tous, à proximité raisonnable du domicile, assumée par des transports gratuits,
- un patrimoine respectueux de l'environnement,
- un service public innovant, évolutif, ouvert sur son territoire et acteur de son développement social, culturel, civique.

Il permet également de répondre, grâce à un programme de travaux d'aménagement, de restructuration et de construction à la problématique d'un patrimoine immobilier vieillissant et pour partie devenu inadapté à sa mission.

Enfin, ce plan est un soutien considérable à l'économie et l'emploi en Meurthe-et-Moselle notamment dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et un levier puissant entre les mains du conseil départemental pour lutter concrètement contre le réchauffement climatique par l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

La délibération de juin 2012 prévoit qu'un point d'étape du plan *collèges nouvelles générations* soit effectué tous les ans, lors de la session consacrée au vote du budget.

Aussi, un rapport spécifique est présenté à cette session qui complète la présente proposition budgétaire pour 2017.

En complément du Plan *Collèges Nouvelles Générations*, l'année 2017 sera marquée par :

- la poursuite du travail pour généraliser l'approvisionnement local de la restauration des collèges publics du département avec pour objectif d'atteindre au moins 20% de la commande en fin de mandat,
- la mise en œuvre des nouvelles modalités d'hébergement dans les collèges publics du département afin de proposer des places d'internat de la réussite pour tous à des collégiens, et de mettre en place, dans certains collèges ciblés, des petits déjeuners. Ces deux actions s'inscrivent dans le plan de lutte contre la pauvreté des enfants, et participent à une ambition de réussite scolaire pour tous les jeunes Meurthe-et-Mosellans,
- le développement de la mixité sociale des collèges au moyen de la sectorisation, sur plusieurs secteurs de Nancy permettant à des élèves de quartiers différents d'être scolarisés ensemble,
- le déploiement progressif des classes connectées (tablettes numériques) qui viendront compléter et enrichir l'environnement éducatif et d'apprentissage de tous les collèges publics du département en lien avec le plan numérique national.

341 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE SCOLAIRE

L'année 2017 marquera une étape importante dans le déroulement du Plan Collèges Nouvelles Génération adopté en 2012.

En effet, plusieurs opérations dont les études ont été initiées dès le début du plan entreront ou seront dans une phase active de chantier, cela nécessitera des inscriptions budgétaires adaptées au niveau des dépenses.

Ainsi, suite à la finalisation des études de maîtrise d'œuvre en cours, les chantiers de reconstruction et de restructuration à neuf des collèges de Longlaville et d'Homécourt seront engagés au cours du 1^{er} semestre 2017, sachant que les travaux préparatoires de désamiantage et de démolition auront été réalisés au préalable.

Les chantiers de reconstruction, de restructuration à neuf du collège Georges Chepfer de Villers-Lès-Nancy, du collège Vandoeuvre Haut-de-Penoy seront poursuivis, tandis que les opérations de reconstruction du collège Jean Lamour à Nancy de restructuration à neuf du collège Louis Marin de Custines seront définitivement achevées courant 2017.

Le chantier de restructuration à neuf du collège René Gaillard à Bénaménil, réalisé suivant un montage en conception-réalisation sera quant à lui engagée durant l'été 2017 pour une livraison fixée à la rentrée scolaire 2018.

La poursuite de ces différentes opérations, ainsi que l'engagement de nouvelles opérations inscrites au programme conduisent à l'inscription de 20 222 641 € de crédits pour l'exercice 2017.

Cette enveloppe intègre des crédits inscrits en section de fonctionnement à hauteur de 205 000 € pour financer les dépenses d'installations et location de bâtiments modulaires ainsi que de déménagement de mobiliers nécessaires dans les chantiers en site occupé.

Cette enveloppe intègre par ailleurs des crédits nécessaires à l'exécution de travaux de réparation sur divers collèges dans le cadre de sinistres à hauteur de 490 000 €.

342 - ENTRETIEN MAINTENANCE DES COLLEGES

Les opérations d'entretien maintenance pour l'exercice 2017, porteront notamment sur des aménagements de mise en sécurité des enceintes des collèges dans le cadre du fond interministériel de prévention contre la délinquance, ainsi que divers travaux d'améliorations fonctionnelles, de conformité technique (sécurité incendie, électricité, réseau...) ainsi que sur des grosses réparations pour les collèges.

Ce programme nécessite l'inscription de 1 800 000 € au titre de l'exercice 2017.

- Au titre des travaux urgents

Afin de réaliser les interventions de réparation et divers travaux non programmés, il convient, comme chaque année d'inscrire des crédits pour faire face aux urgences.

Pour l'exercice 2017 il est proposé d'inscrire une enveloppe de 200 000 € en section d'investissement et 400 000 € en section de fonctionnement.

- Au titre des diverses charges courantes

Il est nécessaire de prévoir l'inscription d'une enveloppe de crédit à hauteur de 10 000 € en section de fonctionnement, en vue de financer des prestations de services liées au programme d'entretien maintenance des collèges.

Il vous est en conséquence proposé pour ce programme l'inscription de 2 000 000 € en section d'investissement et 410 000 € en section de fonctionnement.

343 – DOTATIONS POUR TRAVAUX URGENTS ET GESTION DE SINISTRE

- Au titre des travaux urgents et gestion des sinistres

Le département de Meurthe-et-Moselle est amené à confier aux différents collèges publics la gestion directe de petits travaux urgents et de travaux de réparation rendus nécessaires suite à un sinistre (dégradation volontaire, accident...).

En contrepartie, le Département accorde aux établissements concernés une dotation de fonctionnement correspondant aux dépenses engagées.

Il est proposé au titre de l'exercice 2017 d'inscrire une enveloppe de 100 000 € au titre des dotations pour sinistres, et d'une enveloppe de 120 000 € au titre des dotations pour travaux urgents.

- Au titre du programme d'aide à l'investissement des collèges privés

Le Département accorde chaque année des subventions aux collèges privés pour leur permettre d'assurer une partie de leurs travaux de sécurité, de grosses réparations et d'aménagement pédagogique.

Ce programme d'aide à l'investissement, qui répond aux dispositions de la loi Falloux (aide départementale fixée à hauteur maximum de 10% du montant des dépenses annuelles de fonctionnement des établissements) est inscrit à hauteur de 190 000 € pour l'exercice 2017.

- Au titre des opérations liées au plan *collèges nouvelles générations*

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement d'un montant de 75 000 € en fonctionnement et 62 000 € en investissement pour couvrir les dépenses susceptibles d'être appelées par la Région en 2017 et qui concernent les opérations réalisées dans les cités scolaires, à savoir divers travaux d'entretien et de maintenance dans les cités scolaires de Nancy Georges de la Tour et de Nancy Chopin.

344 - PROGRAMME MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT DES COLLEGES

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et recettes correspondant à la mise en œuvre des compétences obligatoires en matière de fonctionnement des établissements. Au travers de ce programme, il s'agit d'apporter :

- la dotation unique de fonctionnement aux collèges publics qui est déterminée à partir de deux enveloppes. L'enveloppe « fonctionnement général » qui couvre notamment les dépenses de viabilisation des bâtiments, d'entretien, et intègre une enveloppe pour les dépenses liées à la vie de l'élève. L'enveloppe « restauration » qui concerne l'équilibre budgétaire du service de restauration,
- les conventions de restauration scolaire qui concernent les collèges dont les repas sont produits par un SIS ou un lycée,
- les crédits de fonctionnement pour financer des prestations relatives à la restauration scolaire (prestations LVAD, accompagnement formation nutrition et équilibre alimentaire),

- les dotations d'équipement : suite à l'enquête annuelle effectuée auprès des établissements, une dotation est attribuée pour le renouvellement et l'achat de mobiliers et d'équipements pour les salles d'enseignement et les salles spécialisées (CDI, techno, salles artistiques...), d'équipement pour le service de restauration et les personnels ATTEE. Cette dotation concerne également les équipements spécifiques pour les structures pédagogiques particulières (ULIS, SEGPA...) et les véhicules de service attribués en collèges,
- les dotations attribuées aux collèges pour l'utilisation des installations sportives,
- les crédits de fonctionnement pour les EMAT (équipes mobiles d'adjoints techniques),
- pour les collèges privés, les dotations de fonctionnement et le forfait « externat » pour les ATTEE (agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement),
- les frais de fonctionnement liés à l'installation des enseignants référents au sein des collèges.

1 - Dépenses

344.1 - La dotation unique des collèges publics.

Elle correspond au montant global des dotations de fonctionnement attribuées aux 68 collèges publics du département dont 6 sont intégrés dans une cité scolaire.

Il convient d'inscrire des crédits à hauteur de 12 641 454 €.

De plus, 10 000 € de crédits de prestations sont prévus pour financer l'organisation des temps de concertations dans le cadre du plan *collèges nouvelles générations*, ainsi que les livrets « Collèges – mode d'emploi » distribués en début d'année scolaire aux collégiens.

344.2 - Dotations pour l'utilisation des équipements sportifs.

Le département apporte une participation financière aux collèges qui utilisent des installations sportives extérieures à titre onéreux, dans le cadre de l'éducation physique et sportive scolaire.

Depuis l'exercice 2013 et conformément aux dispositions législatives, les collèges privés ont accès à la participation départementale pour l'utilisation des équipements sportifs.

A cet effet, il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de 810 000 €.

344.3 - Dotations de fonctionnement aux collèges privés.

Pour le calcul de la dotation des collèges privés, l'assemblée départementale, lors de la session du 21 septembre 2015, a décidé, conformément à ce que prévoit la loi, de reprendre la référence suivante : « coût moyen d'un élève de l'enseignement public majoré des charges diverses appliquées aux établissements d'enseignement privé, représentant une majoration de 5% ».

Pour 2017, le coût moyen d'un élève de l'enseignement privé a été fixé à 241 €.

L'enveloppe globale proposée s'élève donc à 1 266 696 €.

344.4 - Forfait externat des établissements d'enseignement privé.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la part personnel liée au forfait d'externat des établissements d'enseignement privé est supportée par les départements.

La dotation versée par le Département au titre de la rémunération des personnels de service (accueil, maintenance et entretien) est calculée sur la base de la rémunération brute des personnels agents techniques des établissements publics d'enseignement (agents titulaires et stagiaires placés sur des postes ouverts au budget de la collectivité).

Ces éléments figurent au compte administratif du Département, toutefois seul l'effectif affecté par le Département à l'externat est éligible à ce forfait, soit 55 % de cet effectif.

L'enveloppe prévue à cet effet pour 2017 est de 1 745 275 €.

344.5 - Conventions de restauration scolaire.

Le service de demi-pension du collège de Thiaucourt est géré par le syndicat intercommunal scolaire de Thiaucourt.

Par ailleurs, 14 collèges du département sont servis ou accueillis par les services de restauration des lycées.

Afin de définir les engagements financiers des différents partenaires, des conventions de restauration sont mises en place. Elles déterminent les modes de calcul et les financements apportés par le département en intégrant la nouvelle tarification dont le principe a été adopté par le conseil départemental lors de sa séance du 27 septembre 2010.

Les tarifs actuels de la restauration ont été votés lors de la session du 14 mars 2016.

Afin d'apporter les financements aux établissements au cours de l'année 2017 et de payer les prestations commandées par le conseil départemental pour le service de restauration (analyses du LVAD, prestation nutrition), il est proposé d'inscrire un crédit de 340 000 €.

344.6 – Approvisionnement local (filières bio et conventionnelle) dans la restauration des collèges

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a décidé de mettre en place un programme d'actions visant à développer les approvisionnements locaux dans la restauration collective et notamment dans les collèges départementaux. A ce titre, il va développer le dispositif dénommé « paniers collèges » avec les Fermiers Lorrains et Paysan Bio Lorrain et va consacrer une enveloppe budgétaire d'un montant de 100 000 € global pour encourager les collèges à acheter des produits locaux.

344.7 – Dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les EMAT.

Depuis 2010, deux équipes mobiles d'adjoints techniques ont été mises en place pour assurer des travaux d'entretien dans les collèges du département : l'une sur le territoire de Nancy et Couronne, l'autre sur les territoires de Longwy et Briey. Elles pourront être amenées à couvrir l'ensemble des territoires. Ces travaux sont programmés avec les établissements chaque année et permettent d'intervenir de manière réactive en complément des adjoints techniques rattachés à chacun des établissements.

Pour l'achat des fournitures et matériels nécessaires aux interventions, je vous propose d'inscrire 25 000 € de dépenses de fonctionnement et 60 000 € d'investissement.

344.8 – Plan collèges nouvelles générations - Renouvellement d'équipement mobilier.

Chaque année, le Département attribue aux établissements une dotation pour :

- le renouvellement et l'achat de mobilier des salles d'enseignement et des différents locaux du collège (direction, vie scolaire, CDI, pôle médico-social...). Ces dotations permettent de maintenir et d'améliorer les conditions d'accueil des collégiens dans les salles d'enseignement et dans les différents espaces de vie du collège et de prendre en compte les évolutions d'ordre pédagogique,
- le renouvellement ou l'achat de mobilier et d'équipements spécifiques pour les cuisines et la restauration, en vue notamment de poursuivre le respect des conditions d'hygiène et de sécurité,
- le renouvellement ou l'achat de mobilier et d'équipements spécifiques pour les SEGPA,
- l'achat de mobilier et d'équipements spécifiques pour les enseignants référents et les élèves handicapés scolarisés dans les établissements du département,

- l'équipement des agents ATTEE dans les collèges.

Le montant des dotations d'équipement sera établi par collège après analyse des besoins et fera l'objet d'un rapport proposé en commission permanente.

Il convient d'inscrire pour ces dotations un montant total de 1 000 000 € dont une partie sera utilisée pour le financement de véhicules de services pour les collèges qui en feront la demande.

344.9 – Accueil des enseignants référents au sein des collèges

Les enseignants référents sont les coordonnateurs auprès des familles, de la MDPH, des établissements scolaires et des professionnels pour l'accueil et le suivi des élèves handicapés.

Tous les enseignants référents sont ou vont être installés en collèges. Pour chacun d'eux, les frais de fonctionnement et de déplacement sont, depuis le 1^{er} janvier 2014, gérés par le collège qui les accueille.

Une subvention d'un montant moyen de 1 500 € par an est versée à l'établissement, en accord avec les services de l'Education Nationale, permettant de gérer au plus près du terrain le paiement de leur frais de déplacement et de fournitures diverses.

A cet effet, 40 500 € de crédits sont inscrits au budget.

2 – Recettes

344.10 - Dotations d'équilibre pour le service de restauration des collèges

Le Département a la charge depuis le 1^{er} janvier 2007 de recouvrer auprès des E.P.L.E. la contribution financière des familles pour le service de restauration.

Dans le contexte de la réforme sur la tarification, il est demandé aux collèges de reverser au département une contribution financière correspondant aux coûts de personnel. Le montant par collège a été défini suite à une analyse financière des coûts de personnel au niveau de chaque établissement.

Le montant global de la recette s'élève pour 2017 à 7 384 876 €.

345 - EQUIPEMENT ET SERVICE NUMERIQUE DES COLLEGES

L'assemblée départementale a adopté, lors de la session du 10 décembre 2007, le plan d'action « Collèges au futur » autour de quatre axes principaux :

- des matériels renouvelés, plus performants et plus adaptés,
- un dispositif de maintenance et d'assistance organisé dans une logique de mutualisation des ressources et des interventions du rectorat,
- l'acquisition, le déploiement et le conseil à la mise en place des applicatifs favorisant les nouveaux usages dans les collèges,

- faire des collèges des lieux qui favorisent l'accès aux TIC des publics les plus larges.

La mise en place de ce plan a débuté fin 2007. Ce plan est intégré, à ce jour, au plan *collèges nouvelles générations* et en constitue le volet TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation).

En outre, le Département a adopté en session le 20 juin dernier, une délibération portant sur **un plan numérique départemental pour tous les collèges**.

En effet, un plan numérique national a été lancé en mai 2015 par le gouvernement et il a constitué l'opportunité pour le Département de compléter les équipements informatiques des collèges et de renforcer les usages du numérique dans l'éducation. L'objectif final n'étant nullement d'équiper individuellement chaque collégien mais bien d'enrichir et de compléter les outils à disposition des enseignants afin de diversifier les pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves et notamment ceux les plus en difficulté.

Ainsi, le travail collaboratif mené de longue date entre le Département, le Rectorat et les collèges a permis de décliner le plan numérique national à l'échelle du département en l'adaptant à la réalité des collèges.

La dépense totale pour ce plan d'équipement global serait de **4 857 992 €**. La subvention totale accordée par le ministère pourrait être de **2 355 780 €**.

Une convention de partenariat Département-Education Nationale a été signée pour trois ans, en session de juin dernier et elle permet au Département, de percevoir dès sa signature, 50% de la subvention prévisionnelle de l'Etat, soit 1 177 890 €.

Au-delà de l'équipement, c'est aussi l'infrastructure réseau Wifi et l'accompagnement des enseignants par une formation de proximité adaptée qui feront évoluer le système éducatif.

345.1 Plan collèges nouvelles générations – Equipement matériel informatique

1. Dépenses

Il vous est donc proposé d'inscrire:

A la section d'investissement:

- 2 600 000 € pour la poursuite du renouvellement, l'introduction d'outils nomades, la refonte de l'infrastructure Serveurs des collèges dans le cadre des travaux sur la maintenance, l'installation d'infrastructures Wifi
- 190 000 € pour l'acquisition de nouvelles licences Educ-Horus, l'acquisition du logiciel de gestion de flotte des tablettes mobiles.

A la section de fonctionnement :

- 48 000 € de subvention à la Région pour l'Espace Numérique de Travail
- 70 500 € pour la maintenance des TBI et du réseau Wifi,
- 189 000 € pour la maintenance de l'Espace Numérique de Travail, maintenance Educ-Horus ...
- 7 500 € pour l'entretien et la réparation de tablettes.

2. Recettes

Les recettes pour 2017 s'élèvent à 724 985 € qui se décomposent comme suit : 25 % d'acompte sur la subvention totale accordée dans le cadre du plan numérique soit 588 945 € et 136 040 € concernant les collèges préfigureurs.

346 – PROGRAMME EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Ce programme permet d'une part de participer au fonctionnement de services ou organismes liés à l'enseignement et à la réussite scolaire et d'autre part de financer des actions d'éducation artistique en collèges.

Il vous est proposé pour ce programme, au total, l'inscription d'un crédit de 232 000 € en dépenses de fonctionnement.

346-1 Réseau Canopé

Créé en 2002, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (C.D.D.P.) a vu son statut évoluer vers un établissement public national, prenant le nom de Réseau Canopé. Il continue d'exercer à la fois une mission de centre de ressources et une mission d'accompagnement des projets scolaires et de formation des enseignants. Cette institution bénéficie chaque année d'une aide dans le cadre d'une convention de partenariat et s'efforce de développer depuis sa création des actions ciblées répondant à des priorités ou besoins identifiés par le département en lien direct avec ses compétences.

Pour l'année 2017, le Réseau Canopé continuera à être associé à l'expérimentation initiée sur le sud-est lunévillois en matière de parcours d'éducation artistique et culturelle, à la continuité des actions liées au centenaire ainsi qu'à une réflexion visant à déployer des actions pédagogiques supports à l'apprentissage de la langue allemande.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire un crédit prévisionnel de 20 000 € en fonctionnement.

346.2 Collège au cinéma

Le conseil départemental poursuit pour la dix-huitième année l'opération "collège au cinéma".

Le conseil départemental prend en charge à 50 % le prix des entrées au cinéma pour les collégiens (soit 1,25 € par élève et par film) ainsi que le coût des transports.

65 000 € sont prévus à cet effet.

346.3 Education artistique

Le Département conforte son engagement dans l'éducation artistique par la mise en place de résidences d'artistes et ainsi que par le soutien à différents projets éducatifs (création d'orchestres à l'école, expérimentation éducation sud-est lunévillois.).

Dans cette perspective, il convient d'inscrire un crédit de 147 000 €.

347 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS RESTRUCTURATIONS LOURDES

L'année 2016 a été marquée, suite à la désignation des équipes lauréates, à l'exécution des études de maîtrise d'œuvre pour les opérations relatives aux collèges Robert Géant de Vézelize et Albert Camus de Jarville.

Par ailleurs, le chantier de restructuration lourde du collège Pierre Brossolette de Réhon engagé en 2015 s'est poursuivi par la livraison de la première tranche de l'opération pour la rentrée de septembre.

L'objectif établi pour 2017 portera sur les points suivants :

- la poursuite de l'opération de restructuration lourde du collège de Réhon, avec la livraison de la dernière phase du projet,
- l'engagement des travaux de restructuration du collège de Jarville-La-Malgrange, dès l'été 2017
- dès finalisation des études liées au projet de restructuration et l'appel d'offre travaux, lancement des travaux de restructuration du collège de Vézelize fin 2017
- la finalisation des études de programmation et désignation des maîtres d'œuvre pour le collège de Toul Croix de Metz

Afin de permettre la mise en œuvre de ces différentes opérations, il vous est proposé l'inscription de 3 732 075 € au titre de l'exercice 2017 répartis en 3 617 000 € de crédits d'investissement et 115 074 € de crédits en section de fonctionnement.

348 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS – RESTRUCTURATIONS PARTIELLES

Au cours de l'année 2016 ont pu être menées ou engagées un certain nombre de travaux portant sur des restructurations partielles d'établissements, sur des

travaux d'amélioration thermique, ainsi que l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre sur diverses opérations.

Il peut ainsi être noté l'achèvement de l'important chantier de restructuration du collège de Blainville-sur-l'eau (4,1 M€ TTC), ainsi que la livraison de la nouvelle demi-pension du collège de Cirey-sur-Vezouze (1,5 M€).

Après désignation des maîtres d'œuvre, les études ont été engagées pour les opérations de restructuration partielles des collèges de Longuyon et Dombasle Embanie. Des chantiers ont par ailleurs été menés dans d'autres établissements, tels que la mise en accessibilité du collège de l'Embanie à Dombasle-sur-Meurthe, la restructuration de locaux techniques du collège de Liverdun.

Concernant l'opération de reconstruction de la demi-pension de Bayon, les études ont été menées et les travaux démarreront en 2017.

Les études actuellement menées pour d'autres opérations conduiront à l'engagement de travaux dans plusieurs établissements :

- collège de Longuyon : mise en accessibilité et améliorations thermiques,
- collège de Jarny A. Mézières : remplacement de menuiseries extérieures,
- collège de Foug : engagement du projet de restructuration,
- collège Neuves-Maisons J. Ferry : améliorations thermiques,
- collège Dombasle Embanie : poursuite du programme de restructuration et d'amélioration thermique du bâtiment,
- travaux de rénovation thermiques de divers collèges (remplacement des installations de production de chaleur).

La poursuite de certaines de ces opérations, ainsi que l'engagement d'autres dossiers prévus dans le programme conduisent à une demande d'inscription budgétaire de 6 090 358,94 € décomposés en 6 083 358,94 € en section d'investissement et 7 000 € en section de fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 14 H 25, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, Mmes LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary et M. PIZELLE Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, MM. BINSINGER Luc, CORZANI André et Mme ALTERMATT Maryse**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 16 - 4 - MISSION EDUCATION - 46 - COLLÈGES ET VIE SCOLAIRE

M. CAPS, rapporteur
 Le conseil départemental,
 Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget définitif 2017 (fonction 221 et 28)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	3 Education		
Pol. Sect.	34 Collèges et vie scolaire	18 327 330	18 558 000
Programme	P341 - 341 Construction restructuration collèges	46 830	205 000
	P342 - 342 Entretien maintenance collèges	410 000	410 000
	P343 - 343 Dotations travaux collèges	295 000	295 000
	P344 - 344 Moyens de fonctionnement des établissements	17 018 500	16 978 925
	P345 - 345 Collèges au futur	298 000	315 000
	P346 - 346 Education artistique et culturelle	232 000	232 000
	P347 - 347 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations lourdes	16 000	115 074
	P348 - 348 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations légères	11 000	7 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
011	Charges à caractère général	824 330	1 089 075
65	Autres charges de gestion courante	17 503 000	17 468 925
	TOTAL	18 327 330	18 558 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	3 Education		
Pol. Sect.	34 Collèges et vie scolaire	39 060 000,00	35 820 000,00
Programme	P341 - 341 Construction restructuration collèges	21 888 000,00	20 017 641,06
	P342 - 342 Entretien maintenance collèges	2 200 200,00	2 000 000,00
	P343 - 343 Dotations travaux collèges	2 547 000,00	252 000,00
	P344 - 344 Moyens de fonctionnement des établissements	760 000,00	1 060 000,00
	P345 - 345 Collèges au futur	670 000,00	2 790 000,00
	P346 - 346 Appui à la réussite scolaire	0,00	0,00
	P347 - 347 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations lourdes	3 734 000,00	3 617 000,00
	P348 - 348 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations légères	7 261 000,00	6 083 358,94

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
20	Immobilisations incorporelles	2 609 500	1 766 501,25
204	Subventions d'équipement versées	3 297 000	702 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 661 500	11 606 857,69
23	Immobilisations en cours	23 492 000	21 744 641,06
TOTAL		39 060 000	35 820 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	3 Education		
Pol. Sect.	34 Collèges et vie scolaire	6 917 228	7 384 876
Programme	P344 - 344 Moyens de fonctionnement des établissements	6 917 228	7 384 876

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
74	Dotations, subventions et participations	6 917 228	7 384 876
TOTAL		6 917 228	7 384 876

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	3 Education		
Pol. Sect.	34 Collèges et vie scolaire	70 300	724 985
Programme	P341 – 341 Construction restructuration collèges	0	
	P345 - 345 Collèges au futur	70 300	724 985

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
13	Subventions d'investissement	70 300	724 985
TOTAL		70 300	724 985

--ooOoo--

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
 DEPARTEMENTAL,




Mathieu KLEIN